

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DLH 238 - DASES Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L 441-1 ; L 442-8-1 et L 442-8-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement en date du 17 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;
Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN au nom de la 4^e commission ;

Délibère :

Article 1 : la Ville de Paris s'engage à mobiliser ses droits de réservation jusqu'à 70 logements d'ici à 2021 principalement sur le contingent de la Maire de Paris pour répondre au projet d'appel à candidature « logement accompagné ». Ce volume de logements ainsi réservés pourra être revu à la hausse avant 2021, après évaluation du dispositif avec les associations partenaires.

Article 2 : les mairies d'arrondissement volontaires pourront mobiliser leurs propres droits de réservation pour permettre d'atteindre cet objectif.

Article 3 : les modalités d'attribution des logements, la durée de mise à disposition, les engagements de chaque partie et de suivi seront arrêtés dans le cadre d'une convention. La Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO